

Sommaire

Communiqué de presse

Le budget 2017 en chiffres

1 - Le Département en situation d'asphyxie

1 – 1 Évolution défavorable des principaux postes de recettes de la collectivité

1 – 2 Le Département doit faire face à des pressions subies sur les dépenses de fonctionnement

2 - Un budget construit pour préserver l'avenir des missions du Département

2 – 1 La préservation des grands équilibres

2 – 3 La politique d'investissement : garantir la réalisation du projet C@P25

2 – 3 Une recherche permanente de l'efficacité

3 - Face à cette situation, le Département reste acteur de son budget avec des priorités fortes définies dans le projet C@P 25

3 - 1 Les solidarités humaines

3 - 2 Le développement humain

3 - 3 La dynamique territoriale

3 - 4 Efficacité et ressources internes

Contact presse : Marie Payer

Marie.payer@doubs.fr – 03 81 25 80 27

Communiqué de presse

Un budget pour la première fois en diminution

À compter du lundi 19 décembre 2016, le Conseil départemental du Doubs examine et vote le budget primitif 2017.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **541 515 265 €**.

Son volume enregistre une baisse de **-4,9 %** par rapport au budget primitif 2016 (569, 4 M€), soit **-27,9 M€** en volume.

Cette baisse inédite s'explique en partie par le transfert effectif de la compétence transports à partir du 1^{er} septembre prochain et par l'impossibilité de continuer à intervenir de manière directe dans le domaine économique.

Mais ce n'est pas l'unique raison. En effet, soumis à un contexte économique et financier dégradé, l'État impose cette année encore aux collectivités territoriales de participer à la réduction du déficit public national.

Cela induit de profonds bouleversements de l'équilibre budgétaire de la collectivité, les recettes de fonctionnement (-4,4%) diminuant plus rapidement que les dépenses de fonctionnement (-0,2%) à budget constant par rapport au BP2016.

La nouvelle baisse de la DGF et des autres recettes de fonctionnement, placent donc le Doubs, comme tous les autres Départements, au bord de l'asphyxie financière.

Elle impose de maintenir une action forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Malgré tout, le budget primitif 2017 est construit pour permettre la poursuite de la mise en œuvre des politiques publiques définies dans le projet C@P 25. Celui-ci repose sur une stratégie pluriannuelle 2016-2020 et vise à rendre compatible l'ambition portée sur le territoire départemental et l'exigence de préserver les grands équilibres financiers de la collectivité.

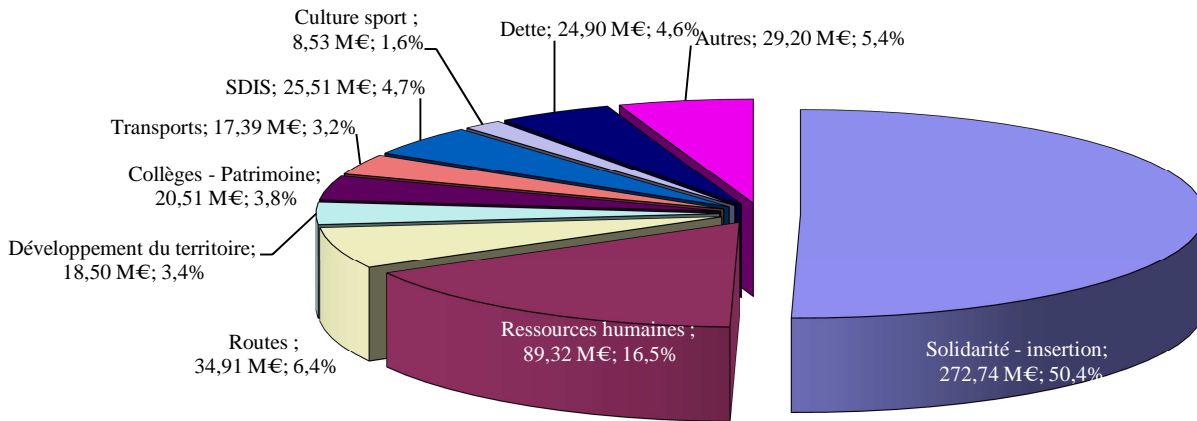
Les trois principes fondamentaux définis pour la durée du mandat sont respectés :

- **Le maintien du taux de la taxe foncière** sur les propriétés bâties, engagement pris par la majorité départementale auprès des habitants et des entreprises du Département.
- **le maintien du niveau de l'investissement**, en considération des capacités financières de la collectivité ;
- **une nécessaire maîtrise de l'endettement** pour préserver les grands équilibres financiers compte tenu du poids de la dette contractée antérieurement.

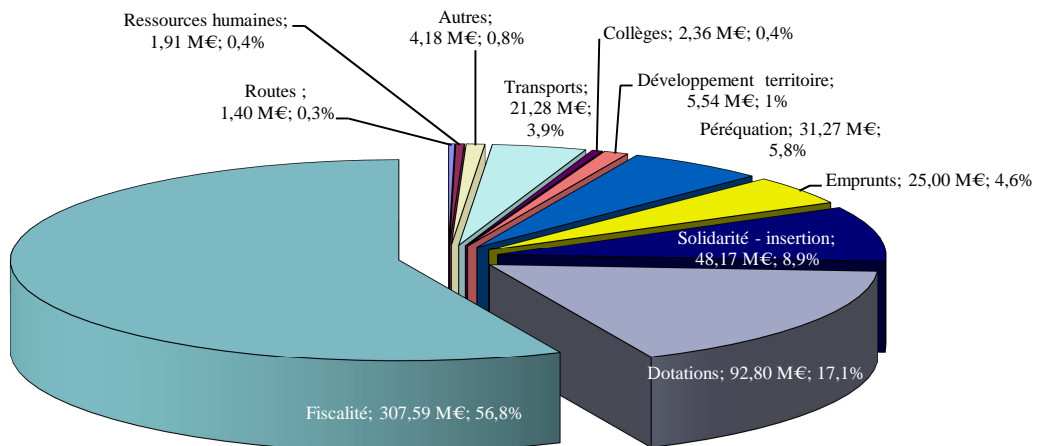
Le Département reste acteur de son budget avec la mise en œuvre des priorités fortes du projet C@P25 tant sur les **solidarités humaines** qui représentent plus de la moitié du budget de la collectivité que sur les **solidarités territoriales et la dynamique territoriale** pour lesquelles il confirme quatre priorités en matière d'investissement : les routes (25 M€), l'appui aux territoires (13,4 M€), 8,8 M€ la modernisation des collèges (8,8 M€), et le numérique (4 M€).

Le budget 2017 en chiffres

Dépenses : 541,5 M €



Recettes : 541,5M€



1 – Le Département en situation d’asphyxie

Une baisse globale des recettes de fonctionnement est observée pour la seconde année consécutive : - 4, 7% par rapport au BP 2016 (-4,4 % à budget constant). Les prévisions de recettes de fonctionnement inscrites au projet de budget primitif 2017 s’élèvent à **496,6 M€ €** (contre 521,8 M€ en 2016).

1 – 1 Une évolution encore très défavorable des principaux postes de recettes de la collectivité

La baisse des dotations de l’État se poursuit : -12,4% en 2017(de BP à BP)

Cette baisse intervient au titre de « la contribution des collectivités territoriales à l’effort de redressement des comptes publics ». **De 93,9 M€ au BP 2016, les dotations sont estimées à 82,3 M€ pour 2017.**

- **la DGF : - 8, 5 M€**

Pour le Doubs, la DGF est en baisse de -8,5 M€ par an depuis 2015 (après -3,5 M€ en 2014).

Ainsi, son montant au projet de budget 2017 s’élève à **56,3**

M€ (-13,5 % par rapport à l’encaissé 2016 (65,13 M€)).

Cela correspond à une baisse de **29 M€ en 2017 par rapport à 2013.**

Le montant cumulé de ce prélèvement sur les quatre dernières années s’élève au total à 69 M€.

- **La modification du périmètre de l’enveloppe dite « normée » : - 2,3 M€**

Depuis 1996, les relations financières entre l’État et ces collectivités territoriales sont caractérisées par l’existence d’une enveloppe « normée » qui regroupe les principaux concours financiers de l’État au profit de celles-ci. Le projet de loi de finances 2017 prévoit de modifier le périmètre de l’enveloppe qui impacte sur la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la compensation d’exonération de la taxe d’habitation, toutes deux figées depuis leur création dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale de 2010.

Cette modification conduit à une perte globale de 2,3 M€ pour le Doubs. La DCRTP est ramenée à 15,7 M€ (contre 17,7 M€ en 2016). La perte de la compensation d’exonération de la taxe d’habitation est de 0,3 M€.

Fiscalité directe : -11, 9 %

Le Département perd la moitié de la CVAE départementale - Le taux de fiscalité sur le foncier bâti est stable

- **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : - 26,7 M€ (de BP à BP)**

Le produit de CVAE attendu pour 2017 s’élèverait à **28,8 M€**, contre un encaissé **de 55,5 M€ en 2016.**

En effet, à compter de 2017, les Départements ne percevront plus que 23,5 % de la CVAE (au lieu de 48,5 % en 2016). Les Régions verront leur contribution passer à 50 %.

Le transfert de la compétence transports se traduit par un transfert à la Région d'une recette de CVAE en évolution positive, face à un transfert de charges dont l'évolution est maîtrisée, voire en baisse sensible.

La dynamique de la CVAE sur 2017 accentue encore la perte financière pour le Département, avec un manque à gagner de près de **2 M€ supplémentaires**.

L'attribution de la compensation définitive de la Région en faveur du Doubs dans le cadre de ce transfert de compétence est arrêtée à 5,1 M€.

- **Stabilité de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : + 1,9 M€**

L'évolution de la taxe foncière est uniquement fonction du coefficient de revalorisation indexée sur l'inflation. Le produit attendu pour 2017 de la **taxe sur les propriétés bâties** est estimé, à taux constant (18,08 %), à **110,64 M€** (soit **+1,57 %** par rapport à l'encaissé 2016).

Autres recettes de la collectivité

- **Fiscalité transférée (TSCA et TICPE) : - 2,6 M€**

La fiscalité transférée, qui regroupe la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), permet de compenser les transferts liés à l'acte II de la décentralisation, le transfert du RSA, la départementalisation du SDIS, et la réforme de la taxe professionnelle.

Le produit de **TSCA** a connu en 2016 une baisse importante. Sur cette base, le montant prévu au BP 2017 est de **69,2 M€**. Pour la **TICPE**, les montants sont majoritairement figés et sont prévus à hauteur de **36,5 M€**.

- **Les recettes de péréquation : - 1,6 M€**

La raréfaction grandissante des financements externes et la baisse des dotations d'État aux collectivités conduisent le législateur à amplifier les péréquations correctrices d'inégalités. Pour autant, le montant net prévu en 2017 au titre de ces fonds est estimé à 14,2 M€, contre 15,9 M€ en 2016 et 18,06 M€ en 2015.

- **Les recettes « diverses » : -1,1 M€**

Les recettes « diverses » de fonctionnement (essentiellement des recettes se situant sur le secteur social comme la compensation par la CNSA - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées) atteignent **55 M€** en 2017 et sont d'un montant sensiblement inférieur à celui du BP 2016 (**-2 %**).

- **Droits de mutation : + 1,8 M€**

Compte tenu de l'évolution attendue sur le marché de l'immobilier, le montant 2017 des droits de mutation est estimé à **53,8 M€** (52 M€ au BP 2016).

1 – 2 Le Département doit faire face à des pressions subies sur les dépenses de fonctionnement

Depuis deux ans, Le budget du secteur de l'enfance et de la famille est fortement impacté par le contexte économique. En effet, le nombre d'enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance est en nette augmentation, du fait de la problématique particulière des mineurs non accompagnés (MNA), mais aussi par l'augmentation du nombre d'enfants du Doubs placés, qui reflète une précarisation croissante de la société.

Sur le secteur du handicap, la prestation de compensation (PCH) continue à progresser en lien avec une augmentation des bénéficiaires et la revalorisation nationale des forfaits cécité, surdité et du taux horaire pour l'emploi direct.

Concernant le RSA, la stabilisation du nombre d'allocataires en 2016 permet de contenir l'évolution de la dépense qui sera portée en 2017.

Par ailleurs, le budget des ressources humaines est sous tension. Son évolution résulte de mesures gouvernementales importantes (protocole Lebranchu, revalorisation d'indice, réforme des grilles indiciaires, revalorisation des taux de cotisations sociales, GVT (glissement vieillesse technicité)), de nouvelles missions (Loi Peillon sur le Numérique éducatif).

Cette pression subie sur les dépenses de fonctionnement, conjuguée à la baisse conséquente des recettes de fonctionnement, conduit à une contraction de l'épargne brute.

2 - Un budget construit pour préserver l'avenir des missions du Département

2 – 1 La préservation des grands équilibres

La baisse de l'épargne brute d'année en année traduit bien les tensions financières auxquelles le Département doit faire face, malgré l'effort de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

- Une baisse de l'épargne brute

Le niveau de l'épargne brute (part des recettes de fonctionnement restant disponible pour le financement de l'investissement après couverture des dépenses de fonctionnement) s'établit à **33 M€**, au projet de budget 2017, contre 35 M€ au BP 2016 (soit une baisse de 5,1%).

Il demeure satisfaisant au regard des règles d'équilibre budgétaire.

Cette baisse du montant de l'autofinancement a pu être limitée autant que possible, grâce à l'effort accompli sur les dépenses de fonctionnement.

- Compensée par un endettement maîtrisé

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 est de **267,4 €** sur le budget principal.

L'inscription d'emprunts prévue au projet de budget 2017 est de **24 M€** avec un niveau de remboursement du capital de la dette de 18,2 M€ (dont 2 M€ de remboursement de FCTVA) et 8,7 M€ en intérêts. Elle est légèrement supérieure à 2016 (22,1 M€) afin de compenser la baisse de l'autofinancement par l'épargne brute et préserver les grands équilibres financiers.

2 – 3 La politique d'investissement : garantir la réalisation du projet C@P25

Cette baisse de l'épargne brute, qui constitue la condition d'un autofinancement d'une part des investissements, a une incidence forte sur leur évolution.

Ainsi, pour compenser cette dégradation de l'épargne subie et contenir l'endettement de la collectivité, il est proposé pour 2017 de limiter le volume d'investissement dans le bas de la fourchette définie par le projet départemental. Cependant, ce choix tient compte de la répartition du budget d'investissement sur l'ensemble du mandat, avec pour objectif de revenir à un niveau plus important dès que les conditions seront réunies.

Les dépenses d'investissement s'élèvent ainsi à **60 M€** ; ce budget s'inscrit dans un programme pluriannuel de 325 M€ sur la période du mandat, qui pourra être porté à 350 M€ en fonction de la réalité constatée chaque année.

2 – 3 Une recherche permanente d'efficience

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en apparence à **463,6 M€** contre 486 M€ en 2016 (-4,7% par rapport au BP 2016 et -0,2% à budget constant).

Des mesures d'économie sont réalisées sur certains secteurs d'intervention (Solidarité, collèges, sports et jeunesse...).

Pour **l'autonomie** par exemple, le budget consacré aux personnes âgées et au handicap est stabilisé. Sur le secteur des personnes âgées, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a apporté une série de mesures impactant l'APA à domicile et mis en exergue le champ de la prévention. Cependant, la maîtrise de la dépense est obtenue grâce aux efforts de gestion réalisés depuis la mise en œuvre de nouvelles contractualisations (CPOM). De plus, la mise en place de solutions alternatives à l'hébergement des personnes en perte d'autonomie proposée dans C@P 25 vers l'accueil familial devrait conduire à des réductions des coûts dès 2017.

L'effort porte également sur les dépenses d'administration. Plusieurs pistes sont présentées :

- le projet de **modernisation de l'administration** avec une refonte de l'organisation qui répond davantage au projet départemental C@P 25 porté par la collectivité. Il s'agit de répondre aux défis de demain avec une administration moderne tournée vers ses habitants et répondant aux exigences de responsabilité et d'accomplissement de ses missions ;
- une refonte de **la politique patrimoniale**. En 2017, l'élaboration d'un nouveau schéma directeur immobilier fixera la stratégie pluriannuelle concernant les grandes orientations à prendre sur le patrimoine départemental : valorisation, conservation, cessions, locations, travaux.
- **l'optimisation de la fonction achat**. Les pistes d'économies réalisables porteront sur un degré de mutualisation plus important, une amélioration des relations avec les fournisseurs, un développement de l'accompagnement local, l'accès des PME à l'achat public et une optimisation des achats.

3 - Face à cette situation, le Département reste acteur de son budget avec des priorités fortes du projet C@P 25

Le budget primitif 2017 est construit dans la poursuite de la mise en œuvre des politiques publiques définies dans C@P 25. La présentation suivante s'opère selon les quatre axes d'actions présentés dans le projet départemental : les solidarités humaines, le développement humain, la dynamique territoriale, l'efficacité et les ressources internes.

Les principaux secteurs d'intervention en investissement et en fonctionnement sont développés ci-dessous.

3-1 Les solidarités humaines

Le Département a la volonté de remplir pleinement les missions du Département dans le domaine des solidarités sociales sur les budgets des personnes âgées et du handicap, de l'enfance et de la famille et sur l'insertion.

- **Autonomie (PA/PH) : 143 M€**

Le budget consacré aux personnes âgées atteint **69,9 M€** (-1,27 %), dont **52,5 M€ pour l'APA**, celui des personnes handicapées **72,3 M€** (+0,23%), auxquels s'ajoutent les actions mutualisées entre PA et PH de **0,6 M€** (-16,9 %). Le montant des allocations aux personnes handicapées est estimé à **17,8 M€**.

Les frais d'hébergement (hors APA) sont estimés à **49,9 M€** pour les personnes handicapées et à **15,2 M€** pour les personnes âgées.

- **Insertion : 77,6 M€**

En 2016, on constate une stabilisation, voire une baisse du nombre des allocataires sur le premier semestre, qui s'explique par la création de la prime d'activité, la mise en œuvre du plan « 500 000 formations » lancé par l'Etat et par la reprise d'activité dans le nord du Département.

Pour 2017, la prévision des crédits de **70,5 M€** prend en compte cette stabilisation du nombre de bénéficiaires et la revalorisation de l'allocation (0,2 % en avril et à 2 % au 1^{er} septembre 2017).

Les crédits alloués au financement des contrats aidés s'élèvent pour leur part à **2,5 M€**.

Le Département apporte son soutien aux structures d'insertion pour **1,4 M€**.

- **Enfance - famille : 50,9 M€**

Le budget de la protection maternelle et infantile s'élève à **923 570 €**.

L'aide sociale à l'enfance représente un budget de **50 M€ (+ 2%)**.

Par ailleurs, **2,7 M€** sont consacrés à **l'habitat-Logement** (soutien aux structures telles que l'ADIL, le CAU, aide à l'accès et au maintien au logement, à l'habitat individuel, soutien financier à des ménages pour leur permettre d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique (programme « habiter mieux »).

Enfin, une enveloppe de **1,3 M€** est prévue pour le **Développement social** (gouvernance de l'action sociale, avec les comités locaux d'action pour la cohésion sociale et l'emploi, accompagnement des personnes...).

3 – 2 Le développement humain

La collectivité s'est engagée sur le programme de modernisation des collèges et est déterminée à accompagner la montée en puissance progressive du numérique éducatif tant sur le plan technique que des usages pédagogiques. Un nouveau programme de modernisation des collèges (2016-2021) porte sur une enveloppe globale de 67 M€ et 12,3 M€ sont prévus pour le numérique éducatif jusqu'en 2020.

• Collèges : 20,5 M€

En investissement (8,8 M€)

ce nouveau programme de modernisation des collèges (2016-2021) permet en 2017 la poursuite de l'opération du collège de Quingey, le lancement de la restructuration du collège de Frasnay (1 M€) et le lancement des travaux des collèges de Sancey-le-Grand, Pontarlier, Seloncourt et Bethoncourt (1,76 M€).

700 000 € sont prévus pour la remise à niveau des infrastructures informatiques. 3 300 000 € seront consacrés à l'informatique et au réseau des collèges.

En fonctionnement (11,7M€)

Le Département assure :

- l'entretien courant, la maintenance des bâtiments et les frais d'assurance du patrimoine (1,3 M€), ainsi que les achats d'énergie (3,3 M€),
- des actions d'aides à la scolarité regroupent le dispositif « Cantines pour tous », les bourses départementales d'études et les bourses pour les classes de découverte, pour un budget de 700 000 €,
- le développement du numérique dans les collèges pour 700 000 €.

Par ailleurs, les dotations de fonctionnement des collèges publics représentent un budget annuel de 2,9 M€. En parallèle, la participation au fonctionnement des collèges privés s'élève à 2,4 M€.

• Culture : 7,72 M€

En fonctionnement

Action culturelle 4,7 M€

Le Département accompagne des structures à vocation culturelle ainsi que des manifestations culturelles (845 500 €). Pour la mise en place progressive des Saisons C@P25, deux saisons sont prévues en 2017 avec un crédit 92 000 €.

La valorisation du patrimoine culturel du Département se décline au travers des actions menées sur les différents sites culturels départementaux : La Saline d'Arc-et-Senans (1 464 600 €) et le Pôle Courbet (1 045 000 €). À noter également la contribution départementale au Musée des maisons comtoises de Nancray (340 000 €).

La politique culturelle participe également pleinement à la réussite éducative en donnant accès aux collégiens à la (255 000 €) et par l'accompagnement des enseignements artistiques (684 500 €).

Lecture : 395 000 € (Médiathèque départementale)

Archives et patrimoine culturel départemental : 325 000 €

- **Sport et éducation populaire : 2,3 M€**

Trois axes prioritaires : l'inclusion sociale (**346 500 €**) (les plans Sport-santé et l'insertion/emploi), la vitalité et l'attractivité des territoires (**1,6 M€**), avec l'accompagnement de l'évènementiel sur le territoire, le soutien au sport à haut niveau, le développement des sports de nature (soutien à l'apprentissage du ski et du VTT) et les contrats territoriaux, la réussite éducative (**377 000 €**) (partenariat avec l'UNSS, le dispositif Doubs Pass-Sports et le dispositif natation).

3 – 3 La dynamique territoriale

Le budget routier est maintenu à 25 M€ en investissement et à 9,9 M€ en fonctionnement. Les chantiers structurants à mener en 2017 portent sur la définition des nouvelles modalités d'intervention départementale en faveur des projets locaux (13,4 M€ pour le bloc communal), le développement numérique du territoire en termes d'infrastructures de très haut débit et d'usages (4 M€ en 2017 avec un effort supplémentaire de 1 M€) et le transfert des compétences «transport de voyageurs » et « transport scolaire » avec 17,4 M€.

- **Routes : 34,9 M€**

En investissement (25 M€) (équivalent à 2016)

La modernisation et la maintenance des routes départementales constituent une priorité forte du projet départemental, se concrétisant par un budget portant sur la maintenance du réseau routier (17,8 M€), les travaux d'amélioration (3,76M€) et de sécurisation (2,86M€) des infrastructures (avec notamment la suite des travaux d'aménagement de la RD 461 de la côte de Fuans).

En fonctionnement : 9,9 M€ (+6 %)

La maintenance et l'entretien du réseau routier constituent une priorité clairement affichée dans le projet départemental C@P25 pour préserver les infrastructures et maintenir en état le patrimoine routier.

Les dépenses d'entretien et d'exploitation routière s'élèvent à **4,4 M€**.

Les crédits dédiés à la viabilité hivernale **de 5,5 M€**.

- **Développement du numérique du territoire : 4,1 M€**

En investissement, le Département s'est engagé à verser une subvention annuelle de 3 M€ par an au SMIX THD. Afin d'accélérer le déploiement du réseau et répondre à cet enjeu prioritaire, il a décidé d'accroître son effort en 2017, portant la contribution au SMIX THD de 3 à 4 M€.

- **Développement territorial : 32 M€**

En investissement (5,4 M€)

La politique territoriale porte sur l'accompagnement des communes et des structures intercommunales dans le soutien à leurs projets structurants (équipements sportifs et socio-éducatifs, la construction publique et le patrimoine, la voirie et les réseaux divers et les aménagements publics liés aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat...).

En fonctionnement 26,6 M€

Ce budget inclut **25,5 M€** pour la contribution départementale au budget du SDIS (identique à 2016) et **582 000 €** pour L'Agence départementale d'appui aux territoires - AD@T- créée en octobre 2016 (à laquelle s'ajoute la cotisation départementale de **66 000 €**).

- **Environnement : 5,8 M€**

En investissement : 5,8 M€

Le Département soutient les communes et leurs groupements dans la mise en œuvre des études et travaux destinés à améliorer l'assainissement des eaux usées, la préservation des ressources en eau et la protection des milieux aquatiques, en partenariat avec l'Agence de l'eau.

En fonctionnement : 1 M €, essentiellement pour le suivi de la qualité des cours d'eau, la participation au syndicat mixte de gestion des milieux aquatiques et la valorisation des espaces naturels sensibles.

- **Transports : 17,4 M€**

En fonctionnement

Le transfert de la compétence en matière de transports se traduit en 2017 par une inscription de la charge sur une partie de l'année, compte tenu de la délégation de compétence confiée au Département par la Région pour le transport de voyageurs jusqu'au 1^{er} septembre 2017, date du transfert de la compétence des transports scolaires.

Ainsi, au titre des **transports scolaires non urbains**, le Département continuera d'assurer les transports des élèves en maintenant le principe de gratuité pour les familles (**11,6 M€**).

Le **transport individualisé** qui concerne majoritairement des élèves en situation de handicap restera à la charge du Département après transfert (**2,4 M€** sur l'année pleine).

Le **transport scolaire urbain** est transféré aux Communautés d'agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard dès le 1^{er} janvier 2017, sur la base de leurs nouveaux périmètres élargis. Toutefois, pour assurer la transition dans les meilleures conditions des délégations de compétences, le Département assurera la continuité de service, ce qui se traduit par une inscription de **2,4 M€**.

La politique de transport de voyageurs (0,8 M€) pour les lignes A et A express entre Besançon et Pontarlier, la ligne B reliant Pontarlier à Montbéliard, et la ligne C Besançon-Quingey.

Au titre de la neutralité du transfert et du principe de compensation intégrale, la Région percevra dès le 1^{er} janvier 2017 une part de CVAE du Département. La Région sera amenée à reverser au Département une somme en 2017 estimée à **14,6 M€** pour les transports scolaires (en compensation de l'encaissement par la Région de l'intégralité de la CVAE transférée sur 2017) et **0,8 M€** au titre du transport de voyageurs (afin de financer la charge assurée par le Département sur les 8 premiers mois de l'année à la charge de la Région), à laquelle s'ajoute l'attribution définitive de compensation de 5,1 M€.

- **Espace rural et périurbain : 1,4 M€**

En investissement 0,9 M€ pour financer les aménagements fonciers, les dessertes forestières, la modernisation des bâtiments d'élevage, le soutien à la réduction des intrants, le soutien à l'autonomie et à la sobriété énergétique des bâtiments agricoles, la filière agricole, l'électrification rurale et le soutien à la diversification agricole.

En fonctionnement : 0.5 M€ notamment pour soutenir les organismes professionnels à l'installation des jeunes agriculteurs,

- **Tourisme : 3,2 M€**

En investissement : 1,1 M€

Financement de projets touristiques des territoires et aides aux hébergements et équipements touristiques.

En Fonctionnement : 2 M€ dont 1,2 M€ pour le comité départemental du Tourisme et 500 000€ au titre de la participation au Syndicat Mixte du Mont d'Or.

- **Économie : 0,3 M€**

En fonctionnement

Le transfert des compétences limite le champ d'action du Département dans le domaine économique. Les inscriptions de crédits 2017 se limitent aux participations statutaires au fonctionnement du syndicat mixte de l'aérodrome de la Vèze (**105 000 €**) et de l'aérodrome de Montbéliard (**110 000 €**).

3-4 Efficience et ressources internes

- **Ressources humaines : 89,3 M€**

En fonctionnement

Le budget Ressources humaines atteint 89,3 M€, représentant une évolution de 2,2 % par rapport au BP 2016 (+ 1,9 M€).

Cette évolution intègre le coût de mesures nationales évalué à **1,4 M€** (la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunération) en faveur des catégories C, la revalorisation du point d'indice de 2016 en année pleine, la revalorisation des taux de cotisations sociales (contributions retraites CNRACL et IRCANTEC, plafond sécurité sociale, cotisation vieillesse URSSAF, taux accident du travail), ainsi que l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité).

- **Bâtiments et moyens généraux : 9 M€**

En fonctionnement : 5,7 M€

Le patrimoine départemental représente une surface totale de 220 000 m² répartie sur plus de soixante sites. L'exploitation et la maintenance des sites représentent un coût de **3,5 M€** dont 1,5 M€ de charges locatives et près de 1 M€ de dépenses consacrées aux achats d'énergie et de fluides avec une centralisation de l'ensemble des achats.

En investissement : 3,3 M€

Le budget prévu pour 2017 permettra la poursuite des opérations en cours :

- **1,55 M€** pour le patrimoine lié à l'exploitation routière (aménagement du centre de l'Isle-sur-le-Doubs, construction du CER de Morteau, aménagements des bâtiments des trois Parcs routiers de Pontarlier, Besançon et Montbéliard et la mutualisation de la station-service de Pontarlier avec la Communauté de communes, le CCAS et la ville).

- **1,3 M€** seront affectés à l'aménagement des bâtiments à vocation administrative et des bâtiments sociaux.

- **Modernisation de l'action publique : 2,3 M€**

Le Schéma départemental des usages numériques élaboré en 2016 vise à tirer parti des technologies du numérique pour développer l'efficacité interne. La recherche de performance de l'action publique sera conduite sur plusieurs dimensions : le pilotage et le contrôle, l'évaluation des politiques conduites, les réflexions de portée juridique et les moyens numériques internes. Les moyens nécessaires à cette action de modernisation portent sur un budget de 2,3 M€.

- **Relations publiques – communication : 0,6 M€**

La nouvelle formule de Vu du Doubs, permet de réintégrer les dépenses de conception, d'impression et de distribution du magazine dans le budget général. Par ailleurs, afin de toucher de nouveaux publics, un nouvel axe de communication numérique sera développé en 2017 par le biais des médias numériques, des réseaux sociaux, des applications numériques et des sites internet.